

DIVISION FONCIERE EN ZONE A DU PLU

Par YOREL, le 06/01/2009 à 06:32

Je suis propriétaire d'un terrain de 15has situé en zone A d'un PLU.

LePLU précise pour cette zone :

Sont interdits les lotissements à usage d'habitation les constructions à usage d'habitation sauf celles visées à l'article A2 1

L'article A2 1 précise que :

sont admises les constructions à usage d'habitation (!!!) les constructions nécéssaires au maintien ou au developpement liés à l'agriculture

les établissements commerciaux ou industriels

Les constructions liées aux services publics

les constructions à usage de tourisme et de loisirs de type tourisme rural ou accueil rural.

J'ai donc fait établir un Document d'arpentage en 6 lots d'un hectare me reservant le surplus. Ces lots sont destinés à la vente en terrains agricoles non constructibles .
Une voie de type remembrement est envisagée pour desservir ces lots qui seront déclarés aux actes de vente non constructibles et à usage argricole.

J'ai fait une déclaration préalable en mairie laquelle m'a déclaré aprés le délai d'un mois de la déclaration préalable, qu'elle faisait une opposition à cette déclaration préalable car la déclaration devait etre, en fait, une déclaration d'amenager.

- 1° Cette declaration prealable de morcellement agricole était elle réellement nécéssaire ?
- 2° l'opposition de la mairie aprés le délai d'un mois est elle recevable ?[s][/s] (cette oppositionest datée de fin décembre

Je n'ai à ce jour fait aucun affichage sur le terrain)

3° Une declaration d'aménager est destinée uniquement , ie pense , aux lotissements liés à la construction[s][/s] ou à l'habitation.

je pense , aux lotissements liés à la construction[s][/s] ou à l'habitation ce que j'interdis dans les ventes.

4°Peut il etre considéré que j'ai fait une erreur de type de declaration, mais alors la mairie aurait du me le faire savoir avant le délai d'un mois de la declaration préalable.

4° Quelles observations pouvez vous faire si je passe outre

à cette opposition hors délai?

Merci pour vos conseils			